

Conseil de sécurité

Distr. GÉNÉRALE

S/1999/670 11 juin 1999 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION DES NATIONS UNIES EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

I. INTRODUCTION

- 1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 20 de la résolution 1174 (1998) du Conseil de sécurité, en date du 15 juin 1998. Il résume les activités menées par la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) depuis mon rapport du 16 mars 1999 (S/1999/284) et donne un aperçu de celles menées par les organismes des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine au cours de la même période.
- 2. La MINUBH continue d'être dirigée par mon Représentant spécial et Coordonnateur des opérations des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, Elizabeth Rehn (Finlande). Celle-ci est secondée dans l'accomplissement de sa tâche par Detlef Buwitt (République fédérale d'Allemagne), qui a pris ses fonctions de chef du Groupe international de police (GIP) de la MINUBH le 6 avril 1999. L'effectif autorisé du GIP est toujours de 2 057 personnes (voir annexe).

II. ACTIVITÉS DE LA MISSION

Restructuration et réforme de la police

Le Groupe international de police a réalisé des progrès (voir S/1998/1174, par. 3) dans l'action qu'il mène pour restructurer et réformer les services de police dans la Republika Srpska. Le groupe de travail constitué par la MINUBH et le Ministère de l'intérieur s'est réuni régulièrement pour veiller au respect des délais fixés dans l'Accord-cadre sur la restructuration, la réforme et la démocratisation de la police en Republika Srpska, signé le 9 décembre 1998. Le Ministère de l'intérieur de la Republika Srpska a doté les policiers d'un nouvel uniforme. Après un examen approfondi, le GIP a conclu que le "Manuel de règles" du Ministère de l'intérieur était conforme aux pratiques d'une police démocratique. On a bien progressé dans la réalisation de l'objectif de certification et de formation des effectifs actuels de la police d'ici au 31 décembre 1999. Le groupe de travail s'est mis d'accord sur la carte d'identité professionnelle qui doit être délivrée aux policiers de la Republika Srpska lors de leur enregistrement. Le GIP poursuit l'évaluation de chacun des 7 987 policiers dont le nom figure sur le tableau d'effectifs officiel pour déterminer quelles phases de son processus de certification provisoire chacun a déjà accompli. Le Ministère de l'intérieur a créé une division chargée

d'enquêter sur les allégations des citoyens faisant état de fautes commises par des policiers et d'élaborer un code de déontologie policière.

- 4. Le meurtre du Vice-Ministre de l'intérieur bosniaque-croate Jozo Leutar, le 16 mars 1999, a affecté le rythme de la restructuration de la police dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine (la Fédération). Une équipe d'enquête mixte, composée de détectives de la police criminelle de la Fédération et de la police cantonale et de spécialistes du GIP, poursuit son enquête. Elle a entendu des centaines de personnes et en a rayé plus de 250 de sa liste de suspects. Lors de ses réunions avec les représentants de la Fédération, la MINUBH a insisté pour que le nouveau Vice-Ministre ait de solides états de service dans la police et la volonté démontré de faire appliquer l'annexe 11 de l'Accord-cadre général pour la paix et l'Accord de Bonn-Petersberg du 25 avril 1996, et de veiller au respect le plus scrupuleux des droits de l'homme reconnus au niveau international.
- Le vide laissé par le décès de M. Leutar, l'officier croate le plus élevé dans la hiérarchie policière de la Fédération, a mis un coup d'arrêt à la réorganisation du Ministère de la Fédération et a ralenti les progrès dans la restructuration de la police dans toute la Fédération. L'inauguration de huit services de police dans les cantons 8 (Ljubuski) et 10 (Livno) n'a pas encore eu lieu. Dans le canton 8 (Ljubuski), les responsables de la police croate ont finalement adopté un insigne neutre à l'usage de la police cantonale, mais il faut encore que cet insigne soit approuvé par l'administration du canton pour pouvoir être utilisé officiellement. L'administration du canton 8 a aussi assuré à la MINUBH qu'elle retirerait à titre provisoire le damier croate des casquettes des policiers, en attendant une décision du Bureau du Haut Représentant et de la MINUBH concernant l'usage de l'insigne de la Fédération sur la casquette. Dans le canton 10 (Livno), la nomination d'un nouveau Ministre de l'intérieur a finalement créé des conditions propices au règlement des problèmes décrits dans mon rapport du 10 juin 1998 (S/1998/491, par. 6), qui continuent d'entraver l'inauguration initiale. La MINUBH a progressé dans la constitution d'une force de police multiethnique dans la communauté de Zepce, à majorité croate, dans le canton 4 (Zenica). La composition ethnique de la police de cette ville correspond à la composition de la population lors du recensement de 1991.
- 6. Dans la Fédération, la MINUBH a progressé dans la mise en oeuvre des quotas prévus en faveur des groupes minoritaires dans l'Accord de Bonn-Petersberg (voir S/1998/1174, par. 5). Les groupes de travail cantonaux pour le recrutement et le retour de policiers issus de groupes minoritaires, composés de représentants de la MINUBH et de chaque ministère cantonal, ont recensé et présélectionné 1 470 candidats issus de groupes minoritaires pour les services de police de la Fédération. Six policiers bosniaques travaillant dans la municipalité à majorité croate de Capljina dans le canton 7 (Mostar) ont réintégré des logements qui ont été reconstruits grâce à une assistance bilatérale fournie par les États-Unis d'Amérique (voir S/1999/284, par. 4). Jusqu'ici, 23 logements de ce type, destinés à des policiers issus de groupes minoritaires, ont été reconstruits à Capljina, dans le canton 7 (Mostar), à Bugojno, à majorité bosniaque, dans le canton 6 (Travnik), à Sarajevo et Vares, à majorités bosniaques, dans le canton 4 (Zenica). Des fonds sont disponibles pour reconstruire 20 logements supplémentaires pour des policiers bosniaques à

Capljina. En Republika Srpska, la MINUBH a fourni au Ministère de l'intérieur une liste de 1 200 non-Serbes, dont 10 % de femmes, candidats à un emploi dans la police. À côté du recrutement de policiers issus de groupes minoritaires, le GIP continue de rechercher des policiers actuellement employés parmi ceux qui ont été déplacés et souhaitent être réintégrés dans les services de la police de leur entité d'origine.

Le Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'assistance à la police en Bosnie-Herzégovine a mis au point un programme d'assistance à la police en Republika Srpska et dans la Fédération et l'a présenté à des donateurs potentiels (voir S/1999/284, par. 8). Mon Représentant spécial a assisté à la cinquième conférence des donateurs pour les annonces de contributions en faveur de la Bosnie-Herzégovine, qui s'est tenue à Bruxelles les 20 et 21 mai 1999, et a souligné la nécessité de financer ces projets, et d'appuyer la création d'un service de police unifié pour le district de Brčko et d'un service frontalier commun multiethnique. Pour progresser dans la réforme, la restructuration et la démocratisation de la police, la MINUBH doit pouvoir financer des améliorations initiales essentielles de la capacité opérationnelle de la police locale et être à même de récompenser le respect des accords et de punir le refus de coopérer à leur mise en oeuvre. Les contributions volontaires versées par les États Membres au Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'assistance à la police en Bosnie-Herzégovine représentent quelque 9,7 millions de dollars des États-Unis. La MINUBH sait gré aux pays ci-après d'avoir versé des contributions généreuses : Allemagne, Canada, Espagne, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suisse. Le solde d'environ 0,4 million de dollars est destiné à l'école de police de la Republika Srpska ainsi qu'à des programmes de formation spécialisée et d'acquisition de matériel pour la lutte contre le crime organisé. Je lance un appel aux gouvernements d'autres pays pour qu'ils versent des contributions généreuses au Fonds d'affectation spéciale.

Délivrance de certificats provisoires et formation de la police

Ayant reçu des informations faisant état de la présence de policiers non enregistrés dans la Fédération, le GIP a pris les mesures nécessaires pour que la totalité des 10 627 policiers en poste dans tous les cantons de la Fédération soient dûment enregistrés auprès de ses services comme autorisés à titre provisoire à exercer des pouvoirs de police. À cette fin, une liste de tous les policiers est établie et des mesures sont prévues et prises pour délivrer des certificats provisoires à tous les policiers qui n'étaient pas enregistrés avant le 15 avril 1999. Dix mille huit cent huit policiers au total (98 %) de la Fédération ont maintenant achevé le stage sur la dignité de la personne humaine et 9 573 (83,2 %) le stage de transition. La dernière série d'examens sur la dignité humaine destinés aux policiers actuellement en service dans la Fédération sera achevée en juin 1999. En Republika Srpska, 6 846 policiers (99 %) ont achevé le stage sur la dignité humaine et 3 269 (38,5 %) le stage de transition. Dans les régions où ces deux stages de base sont achevés, le GIP est passé à une formation dans des domaines plus spécialisés comme la lutte contre la drogue, l'établissement de rapports, l'informatique et la police communautaire.

- 9. Comme indiqué dans mon dernier rapport (S/1999/284, par. 17), le GIP exigera que tout ancien agent de la brigade antiterroriste souhaitant entrer dans la police restructurée de la Republika Srpska soit soumis à une procédure de sélection rigoureuse du GIP. Le tableau d'effectifs officiel soumis par le Ministère de l'intérieur de la Republika Srpska conformément à l'accord relatif à la restructuration de la police de la Republika Srpska comporte 674 anciens agents de la brigade antiterroriste qui ont achevé le stage sur la dignité humaine et le stage de transition du GIP. Sur ces agents, 154 ont aussi achevé la formation policière supervisée par la Force de stabilisation. Le GIP est en train d'examiner si ces agents doivent suivre tous les cours de base de l'école de police pour être aptes à travailler dans la police.
- 10. Comme indiqué dans mon dernier rapport (S/1999/284, par. 18), les progrès accomplis dans la recherche de candidats sans formation issus des groupes minoritaires pour la police des deux entités ont mis en relief l'importance des écoles de police pour la réforme et la restructuration des services de police dans la Fédération et en Republika Srpska. L'école du Ministère de l'intérieur de la Fédération, après avoir été rénovée, a commencé ses six premiers mois de formation le 26 avril avec une promotion de 110 étudiants, dont près de la moitié sont des femmes. Cette promotion compte 66 Serbes, 29 Croates, 4 Bosniaques et 11 membres d'"autres groupes ethniques". Le GIP, en collaboration avec le Ministère de l'intérieur de la Fédération et les ministères cantonaux de l'intérieur, est en train de rechercher un moyen équitable et stable pour financer les dépenses de fonctionnement de l'école. Des progrès ont aussi été réalisés dans la création de l'école de police de la Republika Srpska. En attendant qu'une école permanente soit créée, la Section de la formation du GIP et le groupe de travail constitué par le GIP et le Ministère de l'intérieur de la Republika Srpska ont recensé trois sites de formation temporaires. Le Ministère a accepté de former la première promotion, avec un nombre substantiel de candidats non serbes, dans des locaux temporaires à Banja Luka d'ici la fin du mois de juin.
- 11. Le GIP continue d'appliquer sa politique en cas d'inexécution des obligations (voir S/1998/1174, par. 12). Entre le 28 février et le 26 mai 1999, le Groupe de la surveillance du respect des obligations a reçu 90 dénonciations indiquant que des policiers avaient manqué à leurs obligations. Ces dénonciations constituent une première étape, suivie, lorsque l'affaire est sérieuse, par le retrait au policier concerné de son certificat. Sur les 90 affaires signalées, 14 avaient trait à des violations mineures, 56 des violations des droits de l'homme peu graves et non réprimées pénalement et 16 des violations des droits de l'homme graves et criminelles. Dans quatre cas, les informations fournies par le Groupe de soutien du GIP étant sans lien avec le comportement professionnel des agents concernés. C'est dans le domaine des violations liées au retour que les dénonciations indiquant que des policiers ont manqué à leurs obligations sont les plus nombreuses (26 sur 90).
- 12. Le succès de la politique en cas d'inexécution des obligations exige qu'on accorde une attention accrue à la politique de retrait des certificats. Durant la période à l'examen, le Groupe de la surveillance du respect des obligations a recommandé que leur certificat soit retiré à 18 individus responsables de 35 violations. À l'issue d'investigations menées par le Bureau des droits de l'homme de la MINUBH, le chef du GIP a jusqu'ici pris les mesures nécessaires

pour retirer leur certificat à 11 policiers ayant pris part à des violations des droits de l'homme. En outre, sur la base de vérifications faites auprès du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, le GIP a recommandé le retrait du certificat de six policiers actuellement en fonction. Le ler avril 1999, le Haut Représentant a annoncé la révocation du chef du Comité du logement de Bugojno, dans le canton 6 (Travnik), après que la MINUBH eut recommandé cette mesure sur la base d'un certain nombre d'informations faisant état de violations. La MINUBH est en train de mettre au point des méthodes visant à contraindre les autorités de la Fédération et de la Republika Srpska à exécuter leur obligation de révoquer sans délai les fonctionnaires auxquels leur certificat a été retiré.

- 13. Conformément aux recommandations de la Conférence sur la mise en oeuvre de la paix tenue à Bonn en décembre 1997 (voir S/1997/979, annexe), rappelées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1168 (1998) du 21 mai 1998, la MINUBH a créé un groupe de la lutte contre la drogue, un groupe de la lutte contre le crime organisé et un groupe du maintien de l'ordre et de la gestion des incidents critiques, chargés de dispenser une formation spécialisée et des conseils à la police locale. Le Groupe du maintien de l'ordre et de la gestion des incidents critiques a achevé l'élaboration de trois manuels de formation et d'un manuel de gestion des crises. Il a aussi dispensé des cours de formation sur le maintien de l'ordre en cas d'attroupement et le cours sur l'ordre public du stage sur la transition à l'intention de la police dans les deux entités. En Republika Srpska, plus de 160 chefs de la police et formateurs ont reçu une formation, puis formé à leur tour plus de 1 000 agents dans les domaines de la gestion des crises, du maintien de l'ordre en cas d'attroupement et des opérations tactiques. Un programme exécuté avec succès avec l'International Crime Investigation and Training Assistance Project, qui a créé des centres pleinement équipés d'intervention en cas d'urgence à Brčko et Bijeljina, en Republika Srpska, doit être reproduit dans la Fédération.
- 14. Le Groupe de la lutte contre le crime organisé a poursuivi ses efforts en vue de mettre en place au sein de la police et de l'appareil judiciaire des groupes capables de lutter contre le crime organisé. Ses spécialistes ont fourni des conseils et une assistance dans le cadre d'enquêtes conjointes menées par la police dans le Ministère de la Fédération et dans les cantons 4 (Tuzla), 7 (Mostar) et 6 (Travnik), ainsi qu'aux fins de l'enquête sur le meurtre du Vice-Ministre de l'intérieur, M. Leutar (voir par. 4 ci-dessus). Collaborant étroitement avec la police locale dans le cadre de ces enquêtes, les groupes ont recensé les besoins en matériel et en formation spécialisée de la police locale et ont commencé à lui fournir des logiciels et du matériel de police scientifique et technique et autre matériel grâce à des fonds fournis par le Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'assistance à la police. Le Groupe de la lutte contre le crime organisé a organisé quatre cours à l'intention d'inspecteurs de la police criminelle et de spécialistes de l'identité judiciaire à Banja Luka et à Doboj, en Republika Srpska, et à Sarajevo, dans la Fédération. Entre mars et mai 1999, des policiers des deux entités ont assisté à des cours à l'intention des formateurs sur les techniques de base de l'enquête criminelle à l'École de police de Vraca, dans la Fédération, où un cours de gestion des affaires spéciales a également été organisé en mai.

- 15. Le Groupe de la lutte contre la drogue a amélioré son cours supérieur de formation à la lutte contre la drogue et est en train de mettre au point un système permettant d'évaluer les progrès accomplis dans leurs enquêtes par les brigades de lutte contre la drogue opérant actuellement en Bosnie-Herzégovine. Le Groupe forme des formateurs locaux et du GIP dans les domaines du renseignement, de la sensibilisation à la drogue, de la détection des drogues dans les aéroports, de la surveillance, des enquêtes en matière de drogues et du crime organisé dans ce domaine. Ses spécialistes participent également à des enquêtes que mènent actuellement la police de la Fédération et la police cantonale dans les cantons 6 (Travnik) et 7 (Mostar). Durant la période à l'examen, 213 policiers en uniforme, 89 formateurs et 46 agents antidrogue ont été formés.
- 16. La Section de la formation spécialisée poursuit également ses activités dans d'autres domaines de la formation en cours d'emploi : un projet pilote en vue d'un programme de formation au contrôle de la circulation routière à l'échelle de la mission a été organisé avec succès à Zenica en mars. L'équipe de formation tactique a été chargée de former le groupe d'appui à la police locale à Sarajevo. Quarante et un chiens (31 pour les patrouilles et 10 pour les enquêtes sur les stupéfiants) et 40 maîtres chiens ont été formés dans le cadre du programme de dressage des chiens. Trente de ces chiens avaient été achetés par l'Organisation des Nations Unies et 11 par les autorités cantonales. Le programme de dressage s'est associé au Groupe de la lutte contre la drogue pour dispenser des cours sur les stupéfiants aux policiers dans les cantons 9 (Sarajevo), 8 (Ljubuski), 2 (Orasje) et 7 (Mostar).

Surveillance et orientation de la police

- 17. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport précédent (S/1999/284, par. 9 et 10), la surveillance de la police locale, par l'organisation de patrouilles indépendantes et communes, le détachement d'éléments du GIP dans les postes de police et l'appui aux enquêtes locales, demeure un élément essentiel des activités quotidiennes du GIP. L'efficacité du programme de coaffectation a été améliorée grâce au déploiement d'équipes dans les postes de police locaux, qui a remplacé l'affectation de policiers isolés à chaque poste de police. Le GIP a établi qu'il fallait affecter ainsi 310 agents, dont 152 dans la Fédération et 158 en Republika Srpska. Actuellement, 199 postes sont pourvus dans la Fédération et 91 en Republika Srpska. Les postes restants seront occupés à l'arrivée des nouveaux contrôleurs possédant les compétences requises. Des conseillers de haut niveau du GIP sont toujours déployés dans les 9 centres de sécurité publique de la Republika Srpska ainsi que dans les 10 ministères de l'intérieur cantonaux de la Fédération. Trois conseillers spécialisés continuent de travailler au Ministère de l'intérieur de la Fédération dans les domaines des enquêtes criminelles, de la lutte contre le terrorisme et de la formation théorique. Deux conseillers spécialisés dans les domaines de la formation théorique et de la lutte contre le terrorisme sont actuellement en poste au Ministère de la Republika Srpska.
- 18. Pour ce qui est de l'équipe spéciale mixte de contrôle des enquêtes, 15 conseillers spéciaux du GIP surveillent et encadrent la police des services fédéraux et cantonaux, en particulier dans le cadre d'enquêtes sur des activités criminelles intercantonales dans les cantons 6 (Travnik) et 7 (Mostar). Par

ailleurs, l'équipe spéciale coordonne étroitement ses travaux avec la Force de stabilisation (SFOR) et le Bureau du Haut Représentant. Elle coopère aussi avec les enquêteurs du Bureau du Haut Représentant, de l'Organisation d'assistance douanière et fiscale de l'Union européenne et de la Police financière fédérale dans le cadre d'enquêtes sur des cas graves de fraude, d'évasion fiscale et d'infraction à la réglementation douanière dans le canton 7 (Mostar). Elle collabore avec la police locale pour tenter d'identifier les auteurs de violences graves dans le canton 7 et ouvrira des enquêtes sur des affaires déjà identifiées présentant les caractéristiques du terrorisme. Dans le canton 6, l'équipe spéciale continue de participer aux enquêtes de la police locale sur des cas de meurtre, de tentative de meurtre et de décès suspects dans la région de Travnik.

- 19. Le GIP a travaillé avec le Bureau des droits de l'homme de la MINUBH, le Groupe des affaires civiles, la SFOR et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à l'établissement d'un programme de surveillance concernant les réfugiés en provenance de la République fédérale de Yougoslavie. Des contrôleurs du GIP postés à différents points de franchissement de la frontière et de la ligne de démarcation interentités ainsi que dans des centres d'accueil de réfugiés suivent et évaluent la manière dont la police locale traite les réfugiés qui arrivent en Bosnie-Herzégovine. Cette activité a été organisée sur la base de rapports faisant état d'extorsions et de mauvais traitements infligés par des éléments de la police de la Republika Srpska à des réfugiés venant de la République fédérale de Yougoslavie.
- 20. Après l'échec de plusieurs expulsions légales visant à faciliter le retour de personnes déplacées dans leur résidence, la police locale n'ayant pas été présente ou n'ayant pas fourni une aide efficace, le chef du GIP a informé le 6 mai les Ministres de l'intérieur de la Republika Srpska et de la Fédération que la police devait donner suite activement aux demandes d'aide émanant des tribunaux compétents ou des services de logement. Le Bureau des droits de l'homme de la MINUBH a lancé un projet pilote d'évaluation dans la région de Sarajevo visant à confirmer que la police locale coopère activement à l'exécution de tous les arrêtés d'expulsion et que les services du logement cantonaux s'acquittent bien de leurs fonctions.

Liberté de circulation

- 21. Le GIP continue d'appliquer avec succès sa politique concernant le contrôle de la circulation et la criminalité, qui interdit l'utilisation des points de contrôle de la police d'État sans notification et approbation du GIP (voir S/1998/862, par. 13). Après l'uniformisation des plaques d'immatriculation dans l'ensemble du pays, les obstacles à la liberté de circulation ont cessé d'être un problème urgent.
- 22. La MINUBH a continué de collaborer étroitement avec le Bureau du Haut Représentant à l'introduction du permis de conduire commun et à la mise en place d'un service frontalier multiethnique en Bosnie-Herzégovine. La MINUBH a participé, en avril, à une réunion des Ministres de l'intérieur cantonaux, de la Fédération et de la Republika Srpska, organisée sous la présidence du Bureau du Haut Représentant pour examiner la conception du permis de conduire commun. Il a été décidé de constituer un comité technique chargé de mettre au point

définitivement ce permis. Le Bureau du Haut Représentant et la MINUBH ont par ailleurs rencontré des représentants des ministères de l'intérieur pour examiner l'exécution d'un projet visant à harmoniser les normes informatiques pour tous les ministères de l'intérieur du pays.

23. Mon Représentant spécial a collaboré avec le Haut Représentant en se mettant en rapport avec la présidence de la Bosnie-Herzégovine afin d'étudier les mesures prises pour déployer un contingent initial du Service des frontières avant la date limite du ler octobre 1999 fixée en décembre 1998 par la Conférence de mise en oeuvre de la paix de Madrid. De surcroît, des cours de formation à une série de techniques de contrôle des frontières ont été organisés à l'intention de 138 agents de la police locale actuellement en poste dans les quatre aéroports de Bosnie-Herzégovine ainsi qu'au point de franchissement de la frontière avec la Croatie d'Orasje, dans le canton 2.

Contrôle des armes

24. Le GIP a poursuivi sa collaboration avec la SFOR pour ce qui est des inspections dans les locaux de la police. Il a effectué 78 contrôles entre le 26 février et le 25 mai 1999 (28 en Republika Srpska et 50 dans la Fédération), dont 32 avec l'appui de la SFOR. Une seule inspection en Republika Srpska et 5 inspections menées dans la Fédération ont donné lieu à la confiscation ou à la remise d'armes, de munitions ou d'explosifs. Au total, 2 pistolets, 7 armes à canon long, 5 lance-grenades, 11 mines, 15 grenades à main, 57 grenades à fusil, 1,4 kilogramme d'explosifs et 826 cartouches ont été confisqués dans des postes de police.

Brčko

25. Comme je l'ai indiqué dans mon précédent rapport (S/1999/284, par. 23), la sentence arbitrale finale relative à la zone de Brčko dispose que l'ensemble du territoire de la commune de Brčko, tel qu'il était délimité avant la guerre, constituera le district de Brčko en Bosnie-Herzégovine et qu'il sera placé sous la souveraineté exclusive de celle-ci. Il est prévu que l'arbitre de Brčko prendra en considération les observations des Gouvernements de la Fédération et de la Republika Sprska au sujet du statut du district de Brčko. La MINUBH a déjà pris l'initiative, en collaboration avec le superviseur de Brčko, de mettre en place la force de police du district. Les responsables de la MINUBH ont informé les membres de la police du nouveau district de la teneur de la sentence finale et ont eu des discussions approfondies avec des responsables des Ministères de l'intérieur de la Fédération et de la Republika Srpska au sujet de la nouvelle force de police et du nouvel appareil judiciaire du district.

<u>Enquête sur les violations des droits de l'homme commises par des représentants de la loi</u>

26. Conformément à son mandat, la MINUBH a poursuivi les enquêtes sur les violations des droits de l'homme commises par des représentants de la loi locaux. La période d'essai de trois mois de l'administration de la police de Stolac, dans le canton 7 (Mostar), s'est achevée le 3 mai. La période d'essai a été prolongée dans le cas de sept policiers. La décision d'appliquer cette période d'essai faisait suite à une enquête effectuée en décembre 1998 (voir

S/1999/284, par. 27), au cours de laquelle une équipe spéciale du Bureau des droits de l'homme de la MINUBH a eu 46 entretiens approfondis avec des policiers de Stolac; inspecté tous les locaux et installations; examiné les dossiers d'enquête, les archives, les registres des armes, la correspondance officielle et les dossiers administratifs; dressé l'inventaire du matériel; participé à des patrouilles et d'autres activités de la police; et interrogé des responsables locaux et des particuliers sur l'action et le comportement de la police. L'équipe a constaté que la structure de commandement de la police de Stolac n'était pas efficace, qu'elle subissait des influences extérieures inacceptables du Ministère de la défense et que le nombre de policiers dépassait largement les effectifs autorisés. L'équipe a également constaté que la police de Stolac n'était pas dirigée de manière professionnelle et efficace et que les mesures de prévention et de détection de la délinquance laissaient à désirer.

- 27. Au cours de la période d'essai (3 février-3 mai), l'équipe spéciale a partagé les locaux de l'administration de la police de Stolac, participant aux réunions des effectifs, accompagnant la police locale dans ses activités et assurant d'une manière générale une orientation rigoureuse. En conséquence, l'administration de la police de Stolac a pris plusieurs mesures concrètes en vue de la création d'une équipe de maintien de l'ordre professionnelle et pluriethnique. Le personnel excédentaire a été désarmé et ses cartes d'identité ont été retirées; les bureaux ont été aménagés d'après les fonctions plutôt que l'appartenance ethnique; les cadres ont commencé à tenir des réunions communes régulières; des directives concernant les alertes et les attentats à la bombe ont été élaborées; des plans de sécurité ont été dressés en vue du début de la période des retours; certains symboles politiques malvenus ont été éliminés. Il n'en subsiste pas moins de graves problèmes dans le fonctionnement de l'administration de la police de Stolac, qui sont suscités directement et entretenus par le fait que le Ministère de l'intérieur cantonal n'a pas mis en place un programme positif d'intégration. Le 12 mai, le chef du GIP a instauré un "programme d'action de 100 jours" visant à intégrer les éléments à prédominance bosnienne et croate de Bosnie de l'administration de la police. Les autorités cantonales rendront compte de l'avancement du programme d'action au Comité directeur dirigé par le Représentant spécial et le chef du GIP. Un rapport sur les problèmes de la police d'État a été rendu public par le Bureau des droits de l'homme de la MINUBH.
- 28. Le 7 mai, une équipe spéciale du Bureau des droits de l'homme de la MINUBH a entrepris l'"opération Transparence", consistant à contrôler le Ministère de l'intérieur du canton 6 (Bosnie centrale), y compris les services de police de tout le canton. Cette étude fait suite aux conclusions auxquelles est arrivée une équipe auxiliaire d'investigation du Bureau des droits de l'homme de la MINUBH après avoir travaillé dans la région de Travnik (voir S/1999/284, par. 29) et se fonde sur la méthode élaborée lors de l'enquête sur la police de Stolac. L'équipe spéciale a commencé par examiner 12 services de police, après quoi elle s'est occupée des services ministériels cantonaux de Travnik et Vitez. Les membres de l'équipe se sont entretenus avec tous les chefs de département, ont inspecté toutes les installations et tout le matériel et ont obtenu toute la documentation requise. Dans le même temps, les juristes de l'équipe évaluent les données fournies par le Ministère et les services de police afin d'en vérifier la conformité avec la législation en vigueur. L'équipe spéciale s'est attachée en particulier aux lacunes des organes ministériels cantonaux et au

fait que le Ministère n'a ni intégré ni unifié ses structures administratives, qui fonctionnent actuellement en tant qu'institutions parallèles à prédominance bosnienne et croate de Bosnie. Elle a également identifié et examiné les influences extérieures inacceptables exercées sur le Ministère et les services de police. Après cette enquête, l'équipe spéciale formulera des recommandations à l'intention du Ministère de l'intérieur cantonal.

- 29. Se fondant sur des allégations selon lesquelles des "résidents nés à l'étranger" de Donja Bocinja (municipalité de Maglaj) dans le canton 4 (Zenica) empêcheraient le retour et la visite d'anciens résidents serbes du village (voir S/1999/234, par. 30), le Bureau des droits de l'homme de la MINUBH mène une opération de contrôle de la police à Maglaj et détermine si celle-ci contribue à créer un environnement sûr. Ce projet de contrôle intensif consiste à examiner la réaction de la police de Maglaj à des incidents mettant en jeu des résidents, des personnes déplacées et des visiteurs; la manière dont la police de Maglaj traite les retours et les visites au village; les patrouilles policières effectuées dans le village; et l'exécution de certaines tâches administratives par la police, comme l'inscription de la population et l'enregistrement des armes. Ce projet vise aussi à examiner les effectifs et l'organigramme de la police de Maglaj ainsi qu'à déterminer si les "résidents nés à l'étranger" exercent des pressions extérieures inacceptables.
- 30. Par ailleurs, le Bureau des droits de l'homme de la MINUBH poursuit activement des enquêtes sur des plaintes concernant des violations des droits de l'homme commises par des représentants de la loi locaux. Le 20 avril, après avoir tenu des consultations avec le Centre de coordination des droits de l'homme, le Bureau des droits de l'homme de la MINUBH a rouvert une enquête sur un incident tristement célèbre qui s'est produit le 10 février 1997 à Mostar (voir S/1997/224, par. 10), au cours duquel des policiers croates de Bosnie venant de Mostar-Ouest ont ouvert le feu sur un groupe de civils bosniens qui se trouvaient dans un cimetière, tuant l'un d'eux et en blessant 20 autres. L'enquête initiale menée par les autorités locales et les poursuites engagées sur cette base laissaient à désirer et n'ont pas débouché sur la condamnation des coupables. Cette fois, les enquêteurs du Bureau des droits de l'homme de la MINUBH suivent et encadrent de près chacune des phases de la planification et de l'exécution de l'enquête par les services du Ministère de l'intérieur cantonal.
- 31. Au cours de la période considérée, 16 femmes qui avaient été contraintes de se prostituer et avaient subi des voies de fait et d'autres mauvais traitements ont demandé et obtenu l'aide du GIP et du Bureau des droits de l'homme de la MINUBH. Le Bureau des droits de l'homme, avec l'assistance juridique du Haut Commissariat aux droits de l'homme et du projet d'évaluation des systèmes judiciaires de la MINUBH, a veillé à ce que ces femmes ne soient pas poursuivies et qu'elles soient rapatriées.
- 32. Le 28 avril, le tribunal de district de Kula, près de Sarajevo, a acquitté les six personnes accusées d'avoir assassiné, le 7 août 1998, Srdan Knezevic, chef adjoint de la sécurité publique de Pale, en Republika Srpska (voir S/1999/284, par. 28). Le Bureau des droits de l'homme de la MINUBH a suivi de près le procès pour s'assurer que le tribunal ne tienne pas compte des déclarations que les autorités de la Republika Srpska avaient obtenues de suspects et de témoins par la torture et d'autres formes de contrainte,

conformément au droit national et international qui interdit l'utilisation de ces éléments de preuve par un tribunal. Le Bureau des droits de l'homme de la MINUBH poursuit également la surveillance de l'enquête criminelle menée par le magistrat instructeur du tribunal de première instance de Sokolac concernant des représentants de la loi de la Republika Srpska soupçonnés d'avoir pratiqué la torture et d'autres exactions dans le cadre de leur enquête sur l'assassinat de Knezevic. Plusieurs des principaux suspects se sont abstenus de comparaître bien qu'ayant été assignés à plusieurs reprises, et la police de la Republika Srpska n'a pas exécuté les mandats d'arrêt délivrés à leur encontre.

Affaires civiles

- 33. En plus de ses fonctions d'information politique, le Groupe des affaires civiles de la MINUBH a continué à renforcer ses activités d'appui aux tâches fondamentales de la Mission en matière de réforme de la police et de l'appareil judiciaire en participant aux réunions des groupes de travail sur le recrutement de membres des minorités et en coopérant étroitement avec les conseillers du GIP auprès des ministères des cantons et des centres chargés de la sécurité publique. En outre, sous la direction de mon Représentant spécial, le Groupe continue de représenter la MINUBH dans un certain nombre de groupes de travail interorganisations dirigés par le Bureau du Haut Représentant, notamment le Groupe de la reconstruction et du retour, aux niveaux national et régional, et par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en vue de faire appliquer les résultats des élections locales de septembre 1997 et de planifier les élections municipales qui doivent avoir lieu durant l'automne de 1999. Le Groupe des affaires civiles a travaillé en étroite collaboration avec le GIP pour surveiller les passages aux frontières durant le récent afflux de réfugiés de la République fédérale de Yougoslavie et a joué un rôle clef en aidant à mettre en place des académies de police dans les deux entités. Ses membres apportent un concours accru au projet d'évaluation de l'appareil judiciaire maintenant que ses activités commencent à être axées sur les ingérences politiques dans le secteur judiciaire et sur le suivi de procès d'hommes politiques de rang élevé accusés de corruption.
- 34. Le Groupe des affaires civiles de la MINUBH continue d'aider le GIP à poursuivre ses activités concernant la réforme et la restructuration des services de police en l'informant de l'évolution de la situation politique dans le pays. Deux responsables des affaires civiles continuent de se consacrer entièrement à la question de l'application de l'accord sur la restructuration de la Republika Srpska, tandis qu'un troisième a été chargé d'apporter un appui au GIP en vue de la restructuration des services de police dans la Fédération. Celle-ci suppose l'approbation, par les autorités politiques des cantons 8 et 10, de mesures permettant la mise en place initiale de services de police dans ces cantons et la fourniture de conseils au superviseur de Brčko en vue de l'application des dispositions de la sentence arbitrale finale pour la zone de Brčko concernant la police et le secteur judiciaire. Le groupe chargé des projets, au sein du Groupe des affaires civiles, continue d'apporter un appui au GIP en ce qui concerne la mise en place d'un service des frontières multiethnique, le recrutement d'agents de police parmi les minorités et le programme de police communautaire, et a commencé à identifier des donateurs connaissant bien les problèmes liés à la démobilisation des soldats qui

pourraient s'engager à fournir une assistance en vue de la reconversion et de l'empli de membres des services de police démobilisés.

<u>Évaluation de l'appareil judiciaire</u>

- 35. Au cours des trois derniers mois, le programme d'évaluation de l'appareil judiciaire, qui était axé jusque-là sur une évaluation d'ensemble de ce système, a été réorienté sur les questions revêtant une importance particulière, à savoir l'application des décisions des tribunaux, la sécurité des juges et des témoins, la phase initiale de la procédure pénale, la planification de la mise en application de la sentence arbitrale finale pour la zone de Brčko et le suivi des procès.
- 36. En avril 1999, le rapport sur les trois premiers mois du programme d'évaluation de l'appareil judiciaire a été achevé. Il mettait l'accent en particulier sur les questions institutionnelles, en se fondant sur les informations recueillies pour chaque tribunal au sujet des effectifs, des ressources matérielles, du nombre d'affaires et des magistrats, et il contenait également une évaluation préliminaire portant sur des questions législatives et politiques. Le rapport concluait qu'il existait d'importantes lacunes au niveau institutionnel et que, si de nouveaux changements législatifs s'imposaient dans des domaines comme le droit du travail, le droit pénal et le droit de la famille, ces changements à eux seuls ne permettraient pas de lever les principaux obstacles qui s'opposaient au respect du droit et qui étaient liés à l'environnement politique du système judiciaire. La MINUBH a présenté les conclusions du rapport lors des réunions qu'elle a tenues individuellement avec les ministres de la justice de chaque entité et de chaque canton de la Fédération.
- 37. Après l'achèvement de la première phase du programme d'évaluation du système judiciaire, le personnel chargé de son exécution a commencé à s'intéresser aux problèmes généraux de la discrimination, de l'indépendance du pouvoir judiciaire, de la coopération interentités, des retards dans les jugements et de l'application des décisions des tribunaux. Il a également commencé à examiner en détail certains problèmes précis identifiés au cours de la première phase, notamment le recours inconsidéré et parfois excessif à des experts. Il est également devenu apparent dans plusieurs régions de la Bosnie que la sécurité des juges, des témoins et de divers membres du système judiciaire n'était pas adéquate. Avec l'appui du GIP, le personnel du programme d'évaluation de l'appareil judiciaire a établi des contacts avec les Ministères de l'intérieur et de la justice du canton 6, et obtenu un renforcement de la protection assurée par la police. Il a observé qu'il n'avait pas été nommé de président pour le tribunal municipal de Zepce, dont la juridiction s'étend à une enclave croate dans le canton 4, qui est essentiellement bosniaque, et qu'aucune ressource financière n'avait été allouée à ce tribunal. Conjointement avec le GIP et le Groupe des droits de l'homme de la MINUBH, le personnel chargé du programme s'efforce de déterminer pourquoi dans le canton 10 aucune enquête n'est effectuée et aucun procès n'est mené sur les affaires ayant une composante ethnique, et en particulier pourquoi rien n'a été fait lors des émeutes de Drvar en avril 1998. Le programme d'évaluation de l'appareil judiciaire s'occupe également de la question plus large des difficultés endémiques rencontrées aux premiers stades du processus judiciaire.

38. Le programme d'évaluation de l'appareil judiciaire fournit une assistance à Brčko à la demande du Bureau du Haut Représentant qui coordonne ses activités. Une analyse des incidences des dispositions de la sentence arbitrale finale pour la zone de Brčko concernant le système judiciaire a été présentée au superviseur de Brčko. Dans le cadre du programme d'évaluation, un spécialiste des questions judiciaires recruté sur le plan international et bénéficiant de l'appui d'un autre fonctionnaire prêtera son concours en vue de l'application de cette partie de la sentence arbitrale. En outre, l'équipe du programme d'évaluation à Tuzla participe avec le Bureau du Haut Représentant au suivi du procès intenté à Hazim Vilalo, ancien Premier Ministre du canton 3, et à deux anciens ministres du canton, qui sont accusés de corruption.

Coopération avec d'autres organisations internationales

- 39. La MINUBH continue de collaborer étroitement avec d'autres organisations internationales, tant lorsqu'il s'agit de réagir à des incidents spécifiques que de mettre en oeuvre des projets à plus long terme. Elle poursuit sa collaboration avec la Force de stabilisation en ce qui concerne le contrôle des armes. Elle continue également à coopérer étroitement avec le Bureau du Haut Représentant et le HCR afin de faciliter le retour des personnes déplacées et des réfugiés, principalement en aidant la police locale à élaborer des plans de sécurité pour les membres des équipes d'évaluation et les rapatriés et en suivant leur mise en oeuvre, ainsi qu'en encourageant le retour d'agents de police appartenant à des minorités et en supervisant les activités de la police locale aux frontières, sur les routes et dans les camps établis dans tout le pays pour accueillir les nouveaux réfugiés de la République fédérale de Yougoslavie. La MINUBH continue de travailler en étroite collaboration avec le Bureau du Haut Représentant, la Force de stabilisation et le Bureau d'assistance douanière et fiscale de l'Union européenne afin de créer un service des frontières unique. Elle collabore avec le Bureau du Haut Représentant à la mise au point de projets de réforme de l'appareil judiciaire et elle continue de coopérer avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en vue de faire appliquer les résultats des élections des 12 et 13 septembre 1998 et de planifier les élections municipales qui doivent avoir lieu en automne 1999. Elle a pleinement coopéré avec le superviseur de Brčko à l'application de la sentence arbitrale finale et a mis l'accent sur la mise en place de nouvelles forces de police et de nouveaux tribunaux de district. Des conseillers du GIP coopèrent avec le Bureau du Haut Représentant et le Bureau d'assistance douanière et fiscale de l'Union européenne à la recherche de solutions aux problèmes liés à la fraude et à la criminalité organisée dans les cantons 6 (Travnik) et 7 (Mostar).
- 40. Le succès remporté par la MINUBH en ce qui concerne la mise en place de son programme de coaffectation (voir par. 17) l'a conduite à étudier de nouvelles possibilités de restructuration interne afin d'accroître l'efficacité de ses opérations courantes, d'améliorer la coopération avec d'autres organisations principales et de faciliter les relations avec les autorités locales. La Mission devrait réduire le nombre de régions en suivant les lignes de démarcation de la Force de stabilisation et des autres organisations principales, et procéder à une réorganisation à l'intérieur de chaque région qui serait placée sous l'autorité d'un coordonnateur régional unique relevant

directement de mon Représentant spécial afin d'améliorer la coopération entre ses différentes composantes.

III. ACTIVITÉS DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES

41. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport précédent (S/1998/284, par. 38), mon Représentant spécial continue de coordonner et de mettre en train les programmes des divers organismes des Nations Unies à l'oeuvre en Bosnie-Herzégovine. Lors de réunions bimensuelles de coordination, la MINUBH informe les organismes des progrès qu'elle a accomplis dans l'exécution de son mandat, ainsi que de l'évolution de la situation politique et des problèmes de sécurité dans la zone de la mission. En sa qualité de fonctionnaire chargé de la sécurité, mon Représentant spécial s'emploie à coordonner l'action menée par les organismes des Nations Unies pour faire face aux problèmes de la sécurité qui se posent dans la Republika Srpska à la suite de la sentence arbitrale prononcée à propos de Brčko, du renvoi du Président Poplasen de la Republika Srpska et du lancement de frappes aériennes de l'OTAN en République fédérale de Yougoslavie.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

42. Le Bureau de coordination des interventions d'urgence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en Bosnie-Herzégovine continue à axer ses activités sur les personnes déplacées dans les zones rurales et les populations minoritaires de retour dans leurs foyers en fournissant une assistance au secteur agricole et en créant des projets générateurs de revenus dans les zones rurales. Elle continue également à assurer la liaison entre les ministères de l'agriculture, et à leur apporter un appui technique, tout en préparant une stratégie à moyen terme pour un développement agricole durable. La FAO est en train d'achever ses plans visant à mettre en route, en juillet, l'établissement d'un bilan du capital foncier de la Bosnie-Herzégovine après la guerre, pour faciliter la réalisation d'enquêtes régulières sur les sols, l'analyse des résultats et le stockage des données sous forme numérique. La FAO organisera également des programmes de formation visant à aligner les méthodes nationales d'étude des sols sur les normes internationales.

Organisation internationale du Travail

43. L'Organisation internationale du Travail a poursuivi les programmes de formation professionnelle et d'assistance technique dans le secteur du bâtiment et dans plusieurs domaines techniques, les programmes de développement de microentreprises et de petites entreprises et le programme visant à encourager le dialogue au sein de la société. Le programme de formation dans les secteurs du bâtiment et de la construction à l'intention des groupes vulnérables dans le canton 1 (Una-Sana), dont le financement était assuré par le PNUD, s'est poursuivi à l'aide des fonds fournis par le Gouvernement luxembourgeois.

Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie

44. Le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie continue à s'acquitter de son mandat en poursuivant les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (voir S/1998/1174, par. 32). Le nombre total de

personnes accusées mais non arrêtées ou dont le procès n'est pas achevé se chiffre à 59, et le Tribunal a délivré 23 actes d'accusation. Dans le cadre d'un procès qui a pris fin en mai, Zlatko Aleksovski a été jugé coupable, à la fois en tant que participant individuel et que commandant, de violations des lois et coutumes de la guerre et condamné à deux ans et demi de prison. Quatre autres procès sont en cours. Les préparatifs du programme d'exhumation de 1999, qui se poursuivra jusqu'en octobre, continuent.

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

45. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme qui, en Bosnie-Herzégovine, travaille en étroite coopération avec mon Représentant spécial et sous son autorité opérationnelle, a continué de centrer ses activités sur les questions relatives aux droits économiques et sociaux, à la discrimination et à la parité entre les sexes. En ce qui concerne le problème de la traite des personnes, il a lancé un programme visant à assurer la protection des personnes se trouvant dans des situations de prostitution forcée. Le programme a pour but de faciliter le rapatriement librement consenti, dans des conditions de sécurité, des personnes qui le demandent, et l'accès aux soins de santé, à l'aide judiciaire et à des services d'orientation sociale. Il a déjà géré 16 cas de personnes provenant de la République de Moldova, de Roumanie et d'Ukraine. Les aspects du programme relatifs au maintien de l'ordre sont exécutés en coopération avec la MINUBH, tandis que l'Organisation internationale pour les migrations a participé aux opérations de rapatriement. Lors de la période à l'examen, le Haut Commissariat a organisé la visite de la Haut Commissaire aux droits de l'homme, Mme Mary Robinson, en Bosnie-Herzégovine (6-8 mai) et appuyé le mandat du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, en organisant ses visites dans la région.

Programme des Nations Unies pour le développement

46. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a continué de centrer ses efforts sur le renforcement des capacités, la mobilisation de ressources et l'exécution de projets de déminage, de reconstruction et de développement par secteur, et de création d'emplois à bref délai. Le PNUD poursuit également la mise en oeuvre d'activités, à petite échelle, exigeant une main-d'oeuvre importante, associées à des programmes de création d'emplois et de protection de l'environnement au niveau local. Pendant la période considérée, il a pris des mesures initiales afin de dépêcher une équipe de consultants chargée d'élaborer un programme intégré de relèvement pour Brčko, à l'appui de l'application de la sentence arbitrale. Le programme est élaboré en étroite consultation avec le Bureau du Haut Représentant et la MINUBH. Le PNUD a également engagé des consultations sur l'établissement du premier rapport national de la Bosnie-Herzégovine sur le développement humain. Ce rapport est actuellement établi par d'éminents experts des trois nationalités du pays.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

47. Du ler janvier au 30 avril 1999, on estime à 10 800 le nombre de réfugiés qui ont regagné la Bosnie-Herzégovine, en provenance d'Allemagne pour la plupart, compte non tenu d'un nombre inconnu de réfugiés serbes de Bosnie qui ont commencé à rentrer depuis le 24 mars, en provenance de la République

fédérale de Yougoslavie. Le nombre total de réfugiés rentrés en Bosnie depuis la fin de la guerre se chiffre à environ 330 000. En Bosnie même, 256 000 personnes déplacées ont regagné leurs foyers mais on estime que le nombre total de personnes déplacées a continué d'augmenter pour atteindre environ 850 000, le nombre de réfugiés relogés à leur retour dépassant celui des réfugiés qui regagnent leurs foyers d'origine.

- 48. En 1999, le nombre des retours, parmi les groupes minoritaires immatriculés, à l'intérieur de la Bosnie-Herzégovine demeure inférieur aux prévisions, avec 1 721 retours enregistrés au 31 mars. Toutefois, les contrôles sur le terrain indiquent que les retours spontanés, principalement de Serbes de souche, ont considérablement augmenté à l'arrivée du printemps. Certains de ces retours sont évidemment liés au conflit en République fédérale de Yougoslavie, qui affecte également la situation économique en Republika Srpska. Le HCR a établi que 766 Croates (à Sarajevo et Vares) et 130 Bosniens (en Bosnie centrale) avaient regagné leurs foyers dans la Fédération, tandis que 667 Serbes avaient regagné la Fédération, en provenance de la Republika Srpska ou de la République fédérale de Yougoslavie (la plupart à Sarajevo et Drvar). Quinze autres Croates et 143 Musulmans de Bosnie ont regagné la Republika Srpska (Bosanska Gradiska et Banja Luka).
- 49. À la fin d'avril, le nombre total de réfugiés se trouvant en Bosnie-Herzégovine, en provenance de la République fédérale de Yougoslavie, avait dépassé 50 000, près de 17 600 étant arrivés du Kosovo en 1998 et 1999, environ 20 000 du Sandjak, pour la plupart au cours de la dernière semaine de mars, et un nombre important mais inconnu de Serbes, estimé à au moins 10 100, quittant la République fédérale de Yougoslavie pour la Republika Srpska. Certains de ces Serbes de souche sont des réfugiés de Croatie, déplacés pour la deuxième fois, s'ajoutant aux quelque 30 000 réfugiés croates de la Krajina qui sont déjà en Bosnie-Herzégovine, pour la plupart dans la région de Banja Luka. Environ 4 000 réfugiés étaient hébergés dans des installations collectives à la fin de mars, tandis que tous les autres avaient pu être accueillis par des particuliers, souvent chez des amis et des parents. Le Ministère des affaires civiles et des communications demeure activement saisi de la question et continue d'assumer la responsabilité opérationnelle de la protection des réfugiés et de l'assistance à leur fournir, avec un appui considérable du HCR et de diverses ONG associées.
- 50. L'identification de sites appropriés pour l'implantation de nouveaux centres afin d'héberger les réfugiés qui continuent d'arriver de la République fédérale de Yougoslavie, ainsi que les inégalités caractérisant l'assistance humanitaire fournie aux populations bosniaques démunies demeurent des questions qui exigent une attention prioritaire. Le HCR a établi un plan d'urgence, en étroite consultation avec le Gouvernement, les organisations non gouvernementales, la MINUBH et la SFOR, en prévision d'arrivées potentiellement massives et rapides de réfugiés en provenance de la République fédérale de Yougoslavie.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

51. En avril 1999, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a ouvert deux écoles pour les femmes enceintes en Republika Srpska. Il a également mis

au point un plan d'action en vue de l'éradication de la rougeole et une stratégie pour l'éradication de la poliomyélite dans la Fédération. Il a participé avec les autorités sanitaires locales à l'organisation d'une campagne de vaccination pour les enfants réfugiés de la République fédérale de Yougoslavie en Bosnie-Herzégovine. Dans le domaine de l'éducation, l'UNICEF a aidé l'Institut pédagogique de Sarajevo à achever le premier cycle du projet d'apprentissage actif par la mise au point de modules et matériels de formation à l'intention des enseignants sur l'ensemble du territoire de la Fédération. Des matériels d'enseignement pour les enfants réfugiés en provenance de la République fédérale de Yougoslavie ont été achetés à des fins de distribution. Des stages de formation ont été organisés à l'intention de 40 enseignants et psychologues scolaires de la Republika Srpska et de la Fédération concernant les enfants ayant besoin de mesures de protection spéciales. En coopération avec l'Université de Banja Luka, l'UNICEF a effectué une évaluation de la qualité de vie des adolescents dans la Republika Srpska qui servira de base pour la fourniture d'une assistance psychosociale. Les salles de jeux des hôpitaux pédiatriques à Banja Luka, Doboj et Sarajevo ont été remises en état. Un programme radiophonique en albanais à l'intention des enfants réfugiés du Kosovo a commencé à être diffusé.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

52. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a obtenu un ferme appui des gouvernements nationaux et des donateurs pour son projet de reconstruction de l'ancien pont de Mostar lors de la cinquième conférence des donateurs pour la Bosnie-Herzégovine, qui s'est tenue les 20 et 21 mai 1999. Elle participe également à la reconstruction de la Bibliothèque nationale et de l'Université à Sarajevo en fournissant du matériel pour le réseau local. Elle a lancé un projet visant à développer et moderniser les archives de la Fédération. L'UNESCO poursuit la mise en oeuvre d'un projet concernant la restauration de la mosquée Tabacica à Mostar, qui date du XVIe siècle, ainsi que d'un projet relatif au musée du monastère franciscain de Kraljeva Sutjeska. Elle a organisé des séminaires de formation pédagogique à Bihac (canton 1), Gorazde (canton 5), Travnik (canton 6), Zenica (canton 4), Tuzla (canton 3) et Sarajevo (canton 9) en mars et avril 1999 et un séminaire national pour le soutien aux enfants présentant des besoins spéciaux, en mai. L'Organisation a mis en route un projet concernant le lancement d'activités génératrices de revenus à l'intention des femmes dans la partie orientale de la Republika Srpska. La reconstruction et la remise en état des écoles se poursuivent dans les cantons 1, 4 et 5. La reconstruction du gymnase d'une école primaire à Sarajevo a été achevée en mai.

Organisation mondiale de la santé

53. L'Organisation mondiale de la santé continue de fournir un appui aux ministères de la santé des entités. Elle a progressivement réduit cette assistance, qui est centrée sur la fourniture de conseils techniques et la coordination des services fournis par la communauté internationale en matière de santé, compte tenu du renforcement des capacités intérieures en Bosnie-Herzégovine. Dans le cadre de son programme d'assistance humanitaire, l'OMS a achevé la mise en oeuvre de son programme relatif à la médecine familiale et décidé de fermer trois des quatre bureaux extérieurs.

Banque mondiale

- 54. La Banque mondiale continue de centrer ses activités sur trois éléments principaux : coordination des donateurs, exécution de projets et soutien à la transition du pays vers une économie de marché par la fourniture de services consultatifs en matière de politique économique et un appui au budget et à la balance des paiements. La Banque et l'Union européenne ont présidé conjointement la cinquième conférence des donateurs tenue à Bruxelles les 20 et 21 mai, où les participants ont annoncé le versement de nouvelles contributions d'un montant total de 1 milliard 50 millions de dollars à la Bosnie-Herzégovine. La Banque mondiale poursuit la mise en oeuvre des 26 projets de reconstruction qu'elle a financés et gérés. Comme un grand nombre de ces projets seront achevés prochainement, elle concentre maintenant son attention sur les réformes économiques qui encourageront les investissements privés et favoriseront une croissance autonome.
- 55. La Banque a lancé un projet de développement local, afin d'aider les municipalités à obtenir des crédits pour le financement de projets prioritaires concernant les infrastructures sociales et économiques et un projet en matière de santé de base, destiné à mettre en place un système de soins de santé primaires peu onéreux et axé sur les collectivités, et à améliorer la gestion du secteur de la santé dans chaque entité. Elle a récemment négocié un deuxième crédit à l'ajustement structurel dans le domaine des finances publiques et un crédit à l'ajustement structurel dans le secteur bancaire et les entreprises, afin d'aider les gouvernements des deux entités à appliquer leur stratégie de privatisation. La Banque a également négocié un projet visant à financer un fonds de roulement pour les entreprises à vocation exportatrice, et, en coordination avec l'UNESCO, un projet pilote concernant la protection du patrimoine culturel en vue de la restauration du pont et de la vieille ville à Mostar.

Programme alimentaire mondial

56. Le Programme alimentaire mondial (PAM) mettra un terme à ses opérations de distribution de vivres en Bosnie-Herzégovine en juin, comme l'a recommandé la mission conjointe d'évaluation des besoins d'aide alimentaire qui a eu lieu en mars 1998. Le pays ne se trouve en effet plus dans une situation d'urgence et est bien engagé sur la voie du relèvement. Depuis que le PAM a commencé de fournir une aide alimentaire aux populations de la Bosnie-Herzégovine en 1992, plus d'un million de tonnes de vivres ont été distribuées à plus de 2 millions de réfugiés, personnes déplacées et autres victimes de la guerre dans tout le pays. Pendant la guerre, le programme d'aide alimentaire était essentiel à la survie de la majorité de la population du pays. Depuis le début de l'année 1998, le PAM s'est attaché à réévaluer les besoins du pays en matière d'aide alimentaire compte tenu de l'amélioration de la situation socioéconomique. En consultation avec les autorités ministérielles, des critères ont été établis afin de recenser les ménages les plus vulnérables qui seraient considérés comme des cas sociaux dans n'importe quelle société et de limiter l'aide à ces personnes. En coopération avec les centres de protection sociale, le PAM a aligné ses critères de prise en charge sur ceux du système de protection sociale du pays de façon à éviter les problèmes de transition lorsque les autorités locales prendront le relais en juin 1999.

IV. ASPECTS FINANCIERS

57. Le 8 juin, dans sa résolution 53/233, l'Assemblée générale a ouvert aux fins du fonctionnement de la MINUBH pour la période de 12 mois comprise entre le 1er juillet 1999 et le 30 juin 2000 un crédit d'un montant brut de 167,6 millions de dollars. Si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission pour une nouvelle période de 12 mois, comme recommandé au paragraphe 64 ci-après, le coût de la prorogation ne devrait pas excéder ce montant. Au 31 mai 1999, les contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUBH s'élevaient à 38 millions de dollars. Le solde des contributions mises en recouvrement et non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à la même date à 1 568 000 dollars.

V. OBSERVATIONS

- La MINUBH contribue à l'établissement de l'état de droit en Bosnie-Herzégovine en aidant à réformer et à restructurer la police, en évaluant le fonctionnement de l'appareil judiciaire existant, et en contrôlant comment la police et les autres institutions chargées d'assurer le maintien de l'ordre s'acquittent de leurs tâches. Pour l'établissement de l'état de droit, la mise en place d'un appareil judiciaire impartial et efficace et une police restructurée sont essentielles. Pendant la période couverte par le dernier mandat de la MINUBH, des progrès considérables ont été accomplis, comme il ressort du présent rapport et des rapports précédents. Avec la conclusion de l'accord de restructuration de la police, les autorités de la Republika Srpska ont, pour la première fois, souscrit au principe d'une police pluriethnique dans leur entité et à des normes destinées à garantir que celui-ci entre bien dans les faits. La création de groupes de travail conjoints aux fins du recrutement de membres des minorités dans chacun des cantons de la Fédération a accéléré la participation des minorités à la police de la Fédération. La création d'une école de police dans la Fédération et l'ouverture d'une école de police provisoire en Republika Srpska à la fin du mois de juin 1999 devraient permettre de disposer bientôt de forces de police qualifiées. Malgré tous ces progrès, le nombre de policiers appartenant à des minorités reste en deçà de ce qu'on avait espéré, et les difficultés rencontrées à toutes les étapes montrent à quel point la résistance à la création d'une police pluriethnique est vive chez certaines des forces politiques dominantes en Bosnie-Herzégovine.
- 59. La MINUBH a continué de coopérer étroitement avec les autorités de police, à tous les niveaux de la Republika Srpska et de la Fédération au sein des groupes de travail mis en place pour l'application des accords de restructuration, dans le cadre d'audits des services de police de la Fédération, en dispensant une formation en matière d'enquête criminelle et fournissant des conseils à la police à ce sujet, et en contrôlant la façon dont les forces de police locales s'acquittent de leurs tâche quotidienne. Elle a de la sorte créé les conditions voulues pour continuer à progresser sur la voie de la réalisation des objectifs fixés dans l'accord sur la restructuration de la police dans la Republika Srpska et pour relancer les efforts visant à atteindre pleinement ceux fixés dans l'Accord de Bonn-Petersberg pour la Fédération. Une étroite coordination avec d'autres organismes internationaux a facilité le retour dans la Fédération de policiers appartenant à des minorités et la réalisation d'enquêtes sur la criminalité organisée. Cette coordination a aussi permis de

renforcer l'action menée par la MINUBH pour réformer la police de façon que les autorités de police continuent de concourir à l'application des accords dont elles sont signataires.

- 60. En sus des contrôles réguliers exercés par des patrouilles indépendantes et des patrouilles avec la participation du Groupe international de police, la MINUBH a mis au point de nouvelles formes de contrôle qui font intervenir à la fois des spécialistes des affaires civiles et des contrôleurs du Groupe international de police. Les mesures prises à cet effet comprennent notamment le partage de locaux avec la police et la tenue, à intervalles réguliers, de consultations avec les autorités civiles à tous les niveaux; la coopération avec la police pour les enquêtes concernant la criminalité organisée et le terrorisme; la mise au point de nouvelles méthodes pour l'audit des services de police dans les municipalités et les cantons de la Fédération; la poursuite des enquêtes concernant la participation de la police aux violations des droits de l'homme commises dans des zones où des réfugiés ou des personnes déplacées sont rentrés; et de nouvelles formes de contrôle de l'appareil judiciaire. Ces nouvelles formes de contrôle permettront à la MINUBH d'obliger les autorités de police locales, aux premiers stades de l'établissement de l'état de droit, à agir d'une manière qui soit totalement compatible avec les pratiques démocratiques.
- 61. Pour que la Mission puisse continuer à progresser dans ce qui constitue sa tâche principale, à savoir la réforme de la police, il lui faut un soutien matériel tangible pour la modernisation de l'infrastructure judiciaire du pays. Un tel soutien est indispensable à l'aboutissement de la restructuration de la police. Le Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'assistance à la police ne pourra continuer à fournir l'appui matériel voulu s'il ne reçoit pas de nouvelles contributions importantes. La MINUBH a mis plus fortement l'accent sur l'amélioration de la coordination de l'aide bilatérale par le Groupe international de police de façon que des dispositions puissent être prises, au niveau bilatéral, pour satisfaire les besoins en matière de formation et de matériel recensés par le Groupe. Toutefois, l'expérience nous apprend que l'aide bilatérale ne permettra très probablement de couvrir qu'une partie des besoins.
- 62. L'évolution de la situation politique en Bosnie-Herzégovine et dans la région continue d'entraver l'établissement de l'état de droit. En Republika Srpska, l'opposition d'une bonne partie des forces politiques de cette entité à une police pluriethnique a rendu les progrès difficiles. En outre, l'insécurité s'est accrue en raison de la réaction négative de la population face à l'établissement du district de Brčko et au renvoi du Président de la Republika Srpska, M. Poplasen. La tension et les pénuries se sont également accrues à la suite des frappes de l'OTAN contre la République fédérale de Yougoslavie. Les progrès dans la mise en place d'institutions autonomes dans la Fédération ont été entravés par l'assassinat du Vice-Ministre de l'intérieur, par le peu d'empressement des minorités à regagner leur région d'origine et par les tentatives, en particulier de la part de certains secteurs de la population croate, de remise en question de principes fondamentaux de l'Accord-cadre général pour la paix. Les événements récents dans la région ajoutent encore un élément d'insécurité qui vient contrecarrer les efforts déployés pour appliquer des accords de nature à asseoir l'état de droit. D'un autre côté, on sait déjà

d'expérience que de larges secteurs de la population sont disposés à utiliser les mécanismes d'intégration, en particulier la plaque minéralogique et la monnaie communes afin de nouer de liens entre les deux entités de la Bosnie-Herzégovine ou de resserrer ceux qui existent déjà.

- 63. Les difficultés rencontrées au niveau de l'établissement d'institutions politiques autonomes dans l'ensemble du pays ont contraint le Haut Représentant à user de son autorité de façon créative pour favoriser l'application de l'Accord-cadre général. Il faudra que la MINUBH continue de coopérer étroitement avec le HCR, la SFOR et le Bureau du Haut Représentant pour surmonter les obstacles à l'instauration d'une paix durable. À cet égard, pour que la MINUBH puisse s'acquitter avec succès de son mandat, il demeurera essentiel que la sécurité voulue soit assurée par la SFOR. Je lance un appel aux gouvernements des États membres du Conseil de sécurité pour qu'ils accordent à la MINUBH un soutien sans faille dans les efforts qu'elle déploie, conformément à ce qui est son mandat essentiel, pour créer des services de police compétents et pluriethnique dans la Fédération et dans la Republika Srpska.
- 64. La MINUBH, et la communauté internationale en général, ont encore beaucoup à faire avant que la Bosnie-Herzégovine n'ait plus besoin d'une aide de l'extérieur pour connaître une paix durable. La Mission a mis en place les mécanismes voulus pour obtenir des changements positifs et a bien préparé le terrain pour de nouveaux progrès. Si la MINUBH reste résolument engagée sur cette voie, et si les États Membres fournissent un appui financier et politique, l'ONU peut contribuer de façon décisive au processus de paix en Bosnie-Herzégovine. Il est donc recommandé au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la MINUBH pour une nouvelle période de 12 mois.
- 65. Je voudrais remercier ma Représentante spéciale, Elisabeth Rehn, de l'efficacité avec laquelle elle a dirigé la MINUBH au cours de l'année passée. Je voudrais aussi féliciter le chef du Groupe international de police ainsi que toutes les femmes et tous les hommes de la MINUBH du courage et de la ténacité qu'ils manifestent au service de la paix en Bosnie-Herzégovine.

ANNEXE

Composition du Groupe international de police au 4 juin 1999^a

	14
3	35
	39
	33
	44
	29
	29
	28
	34
	57
	68
Estonie	5 34
	5 5
	21
	2± 95
	99
Grèce	9
	37
	02
	31
	27
Islande	3
	22
Jordanie	91
	11
Lituanie	2
	47
	41
5	22
1.01.090	24
	98
	45
	49
	53
	20
Royaume-Uni de Grande-Bretagne	0.0
	80
	20 56
	50 4
Suisse	5
Tunisie	2
	18
	32
Ukraine	J <u>Z</u>

 $[\]mbox{\ensuremath{^{a}}}$ Le nombre de contrôleurs de la police civile varie en fonction des relèves.
